

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 Novembre 2024 à 20 h 30, à la salle du conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, Maire. Madame SENEGAS Sarah était absente, Messieurs PAGES Kévin, RAOUL Jérôme, BEC Jean-Louis et COLSON Régis étaient excusés. Monsieur COLSON a donné son pouvoir à Monsieur DAMERVAL. Madame MATET Aline a accepté la fonction de secrétaire de séance. Madame BOUHIER Séverine, secrétaire, assistait à la réunion.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 2024 :**

Le dernier compte-rendu du Conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Nomination d'un délégué au SMICA :**

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion au SMICA, un délégué doit être nommé. Madame REYNES Stéphanie se propose. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité et une délibération sera prise.

- **Délibération de principe pour le transfert de compétences de l'assainissement :**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de l'eau est donnée au SIAEP et que l'assainissement doit être transféré à la Communauté de Communes. Une délibération de principe doit être prise. Madame REYNES Stéphanie ne prend pas part au vote. Le reste du Conseil municipal valide cette délibération.

- **Délibération pour les chèques cadeaux de fin d'année :**

Monsieur le Maire rappelle que des chèques cadeaux sont offerts aux employés municipaux présents au 31 Décembre et propose de les augmenter de 165 € à 185 €. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité. Une délibération sera prise.

- **Avancée des travaux en cours :**

Mur de soutènement : L'entreprise GUIPAL vient récupérer les pierres qui seront stockées sur place jusqu'aux travaux prévu au printemps 2025.

Parking cimetière : Intervention d'un architecte paysagiste validé. Le projet a été modifié. Des subventions seront demandées pour les travaux.

- **Fauchage 2025 :**

Monsieur le Maire explique que le fauchage sera réalisé jusqu'à la fin de l'année par l'entreprise PAGES; Celle-ci ne pouvant plus effectuer ce travail, des devis seront demandés à d'autres entreprises pour les années suivantes, si on ne peut réaliser nous-même ce fauchage.

- **Régularisation terrain Saint-Cyrice :**

A la suite de la réponse positive d'un des propriétaires du terrain, monsieur le Maire indique que le second propriétaire ne désire pas vendre. Le Conseil approuve le commencement des démarches pour l'achat.

- **Organisation du marché de Noël :**

Le Marché de Noël est prévu le 8 décembre 2024, de 10h à 18h avec venue du Père Noël.

- **Bilan touristique :**

Très bonne année d'entrées au Château.

Prévisions des horaires d'ouverture du point info tourisme pour la saison 2025, à voir avec la Communauté de Communes.

Questions diverses :

Ont été abordés différents points :

Rappel sur les litiges en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h12
Le Maire, Georget DAMERVAL